



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE

22 septembre 2025 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre Amitié Témis situé au 3, rue Industrielle à Ville-Marie, le lundi 22 septembre 2025, à 20 h.

Sont présents :

Mme Adèle Beauregard, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire
Claude Bergeron, conseiller
Sébastien Lebel, conseiller

Sont absents :

MM. Yves S. Bergeron, conseiller
Jacques Loiselle, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

211-09-25

Adoption de l'ordre du jour

Les sujets suivants sont ajoutés au point « Divers » :

- Dépôt — Liste d'embauche des employés;
- Demande du marché public — Marché de Noël.

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présence et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.
6. Administration :
 - 6.1 Approbation des comptes du mois d'août 2025;
 - 6.2 Approbation — Budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation du secteur centre témiscamien (OMH);
 - 6.3 Directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal — Statut de cadre permanent;



- 6.4 Services offerts à la municipalité de Duhamel-Ouest pour la bibliothèque, l'aréna et le cimetière pour l'année 2025.
7. Sécurité publique :
 - 7.1 Appui à la MRC des Appalaches — Règlement fédéral concernant la vitesse sur les lacs.
8. Transport
9. Hygiène du milieu
10. Santé et bien-être :
 - 10.1 Appui — Programme TAPAJ — Groupe IMAGE.
11. Urbanisme et développement du territoire :
 - 11.1 Offre de services — Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) Mise à jour de la carte du réseau hydrique de la Ville de Ville-Marie.
12. Loisirs et culture :
 - 12.1 Rapport d'ouverture de soumissions – Appel d'offres sur invitation n° LS-2025-02 – Dalle de béton et support condenseur – Aréna Frère Arthur-Bergeron;
 - 12.2 Adjudication de contrat – Appel d'offres public n° LS-2025-03 – Système de réfrigération – Aréna Frère Arthur-Bergeron.
13. Divers :
 - 13.1 Dépôt — Liste d'embauche des employés;
 - 13.2 Demande du marché public — Marché de Noël.
14. Levée de la séance

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

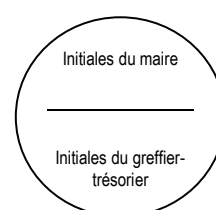
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

- Trois citoyens de Ville-Marie, qui doivent emprunter le chemin de la Pointe-au-Vin, sont venus poser des questions pour savoir qui est responsable de ce chemin, car il aurait besoin d'entretien.

Nous allons envoyer une communication à la municipalité de Duhamel-Ouest, puisque ce chemin est situé sur leur réseau. Nous allons aussi vérifier quelles sont les ententes d'entretien.

- Une citoyenne de Ville-Marie est venue adresser des remerciements aux membres du conseil pour la programmation culturelle variée sur la Scène du lac cet été.



5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

212-09-25

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

213-09-25

6.1 Approbation des comptes du mois d'août 2025

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois d'août 2025, s'élevant à 953 067,77 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 162 957,10 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'août 2025 s'élevant à 603 711,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

214-09-25

6.2 Approbation — Budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation du secteur centre témiscamien (OMH)

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation du secteur centre témiscamien a présenté, le 22 août 2025, un rapport d'approbation révisé pour son budget 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont examiné le rapport;

CONSIDÉRANT QU'étant donné sa participation financière, la Ville de Ville-Marie doit approuver le budget;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le budget 2025, révisé le 22 août 2025, de l'Office d'habitation du secteur centre témiscamien comme déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



215-09-25

6.3 Directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal — Statut de cadre permanent

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de M. Steve Bélanger à titre de directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal est terminée;

CONSIDÉRANT QUE les tâches qui lui ont été attribuées ont été accomplies avec professionnalisme;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités qui lui ont été confiées ont été totalement assumées;

CONSIDÉRANT QUE M. Bélanger a répondu aux attentes de l'administration générale;

CONSIDÉRANT QUE l'administration générale a procédé à l'évaluation technique de M. Bélanger;

CONSIDÉRANT QUE l'administration générale mentionne que M. Bélanger est un atout pour la Ville de Ville-Marie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER la permanence de M. Steve Bélanger au poste de directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

216-09-25

6.4 Services offerts à la municipalité de Duhamel-Ouest pour la bibliothèque, l'aréna et le cimetière pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel-Ouest n'a pas de service de bibliothèque, aréna et cimetière et que les citoyens utilisent les services de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE malgré qu'il n'y eût pas d'entente officielle entre les deux municipalités, la municipalité de Duhamel-Ouest versait un montant forfaitaire annuel pour ces services;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Ville-Marie et de la municipalité de Duhamel-Ouest de s'entendre sur les services municipaux partagés et qu'un comité municipal représenté par des membres des deux parties a été créé afin de poursuivre les discussions;

CONSIDÉRANT QUE les années antérieures ont été réglées par des versements de montants forfaitaires et que les discussions se poursuivent;

CONSIDÉRANT QUE les discussions se sont poursuivies en 2023, mais ne se sont pas conclues sur des ententes formelles pour différentes raisons comme le choix du type d'entente et la vision différente de chacune des municipalités;

Initiales du maire

Initiales du greffier-
trésorier

CONSIDÉRANT QUE bien que la Ville de Ville-Marie ait fait parvenir à la Municipalité de Duhamel-Ouest trois projets d'ententes intermunicipales respectant davantage ce que le MAMH considère comme modèle véritable de base pour des ententes, aucune entente n'a été conclue en 2024;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intérêt des deux municipalités de régulariser la situation financière pour les années 2023 et 2024, il y a eu des versements d'un montant forfaitaire de 135 000 \$ pour l'année 2023 et de 145 000 \$ pour l'année 2024 par la municipalité de Duhamel-Ouest, pour l'utilisation de la bibliothèque, de l'aréna, et du cimetière;

CONSIDÉRANT QUE le 16 septembre 2025, la municipalité de Duhamel-Ouest informait par courriel la Ville de Ville-Marie qu'elle avait inscrit à son budget 2025 un montant de 147 900 \$ pour l'utilisation de la bibliothèque, de l'aréna, et du cimetière;

CONSIDÉRANT QUE ce paiement de montant forfaitaire pour l'année 2025 n'aura aucune incidence sur les négociations des années suivantes;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Ville-Marie de conclure des ententes intermunicipales pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER de la municipalité de Duhamel-Ouest le montant de 147 900 \$ pour l'année 2025 pour les services de bibliothèque, aréna et cimetière, malgré l'absence d'entente formelle à ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Appui à la MRC des Appalaches — Règlement fédéral concernant la vitesse sur les lacs

Ce point est annulé.

8. TRANSPORT

Sans objet.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.



10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

217-09-25

10.1 Appui — Programme TAPAJ — Groupe IMAGE

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses personnes de la région du Témiscamingue vivent en situation de précarité et de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe IMAGE est une ressource qui offre des services d'accompagnement et d'hébergement pour les personnes de la région qui vivent en situation de précarité et de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe IMAGE a mis sur pied le programme TAPAJ, un dispositif d'accompagnement à l'emploi offrant des activités rémunérées, flexibles et valorisantes, tout en soutenant le développement des compétences professionnelles et de l'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Ville-Marie croient en la pertinence et en l'importance d'une telle initiative;

CONSIDÉRANT QUE la réussite du programme repose sur la mobilisation de partenaires locaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER le programme d'aide à la précarité TAPAJ, du Groupe IMAGE, destiné aux personnes vulnérables de la région du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

218-09-25

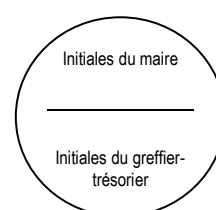
11.1 Offre de services — Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) Mise à jour de la carte du réseau hydrique de la Ville de Ville-Marie

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie fait face à des enjeux d'application réglementaire lorsque la cartographie gouvernementale des cours d'eau et des milieux humides utilisée dans l'attribution des permis contient trop d'imprécision;

CONSIDÉRANT QUE la cartographie disponible actuellement étant produite sur la base d'interprétation de photographies aériennes, une validation terrain permettra une amélioration de la précision des données et la production d'une cartographie fiable, bénéficiant aux citoyens et à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'urbanisme, M. Steve Bélanger, a demandé à l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) de soumettre une offre de services pour pointer et corriger les imprécisions cartographiques;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVT a présenté à la Ville de Ville-Marie une soumission au montant de 16 185 \$, plus les taxes et les frais applicables, pour le recensement des cours d'eau et des milieux humides sur le territoire de la Ville de Ville-Marie;



CONSIDÉRANT QUE l'OBVT a présenté à la Ville de Ville-Marie une soumission au montant de 1 680 \$, plus les taxes et les frais applicables, pour l'exploration dirigée du territoire pour trouver des cours d'eau ou milieux humides non cartographiés sur le territoire de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVT a présenté à la Ville de Ville-Marie une soumission au montant de 1 840 \$, plus les taxes et les frais applicables, pour la compilation des images de drone en une orthophotographie haute résolution du réseau hydrique sur le territoire de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVT a présenté à la Ville de Ville-Marie une soumission au montant de 400 \$, plus les taxes et les frais applicables, pour la présentation du rapport final au conseil de la Ville de Ville-Marie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beaugard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT), d'un montant de 18 025 \$, plus les taxes et les frais applicables, pour le recensement des cours d'eau et des milieux humides et la compilation des images de drone en une orthophotographie haute résolution du réseau hydrique du territoire de la Ville de Ville-Marie.

DE FINANCER avec le budget 2026.

D'AUTORISER le directeur de l'urbanisme, M. Steve Bélanger, à signer tout document relié à la mise à jour de la carte du réseau hydrique du territoire de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

219-09-25

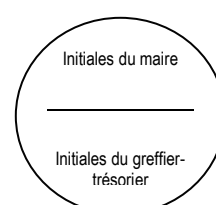
12.1 Rapport d'ouverture de soumissions – Appel d'offres sur invitation n° LS-2025-02 – Dalle de béton et support condenseur – Aréna Frère Arthur-Bergeron

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres sur invitation n° LS-2025-02 pour la construction d'une dalle de béton et d'un support en acier galvanisé pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna Frère Arthur-Bergeron a eu lieu le 11 septembre 2025 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit :

- Construction Girard & NG Roy, pour un montant de 269 052,82 \$, plus les taxes applicables;
- Maçonnerie Gilles Caya, pour un montant de 178 025,00 \$ \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions étaient accompagnées de tous les documents exigés par l'avis aux soumissionnaires et que ces derniers étaient conformes;



CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions dépassent largement les estimations et le budget prévus pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Ville-Marie ne peut accorder de contrat sans avoir obtenu les crédits nécessaires à son financement;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires ne sont pas disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera revu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS ACCORDER le contrat à Construction Girard & NG Roy ni à Maçonnerie Gilles Caya inc. pour la construction d'une dalle de béton et d'un support en acier galvanisé pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna Frère Arthur-Bergeron comme déposé.

DE RÉVISER le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220-09-25

12.2 Adjudication de contrat – Appel d'offres public n° LS-2025-03 – Système de réfrigération – Aréna Frère Arthur-Bergeron

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres LS-2025-03, pour l'achat du nouveau système de réfrigération de l'aréna Frère Arthur-Bergeron, a eu lieu le 11 septembre 2025 à 13 h 15;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit :

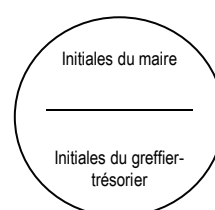
- CIMCO/Toromont industries, pour un montant de 1 756 400 \$ plus les taxes applicables;
- Ainsworth inc., pour un montant de 1 840 300 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions étaient accompagnées de tous les documents exigés par l'avis aux soumissionnaires et que ces derniers étaient conformes;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Letarte, ingénieur chez Altanergy Groupe, a procédé à une analyse des soumissions déposées et qu'il a présenté à la directrice des loisirs, des sports et des espaces verts Mme Manon Gauthier, un rapport d'études des soumissions en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise CIMCO/Toromont industries a déposé la soumission la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Letarte, ingénieur chez Altanergy Groupe, recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit CIMCO/Toromont industries pour la somme de 1 756 400 \$, plus les taxes applicables;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation de M. Patrick Letarte, ingénieur chez Altanergy Groupe, comme indiqué ci-dessus.

D'ADJUGER le contrat à CIMCO/Toromont industries, pour un montant de 1 756 400 \$, plus les taxes applicables.

DE FINANCER la dépense par la subvention PAFIRSPA et par le *Règlement n° 612 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 425 000 \$ pour le changement du système de réfrigération de l'aréna.*

D'AUTORISER l'accès au chantier à partir du 6 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DIVERS

221-09-25

13.1 Dépôt — Liste d'embauche des employés

Mme Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose la liste des personnes nouvellement embauchées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

222-09-25

13.2 Demande du marché public — Marché de Noël

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Dessureault, coordonnateur du Marché public Desjardins de Ville-Marie, a demandé l'autorisation d'utiliser gratuitement une partie du restaurant de l'aréna Frère Arthur-Bergeron pour la tenue de l'édition 2025 du Marché public de Noël qui aura lieu le 8 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit plus précisément de la section nord du restaurant et que cet espace leur permettra d'ajouter 8 kiosques à leur offre de services;

CONSIDÉRANT QUE l'espace devra être accessible dès 9 h le 8 novembre 2025 pour le montage des kiosques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER M. Richard Dessureault, coordonnateur du Marché public Desjardins de Ville-Marie, à utiliser gratuitement une partie du restaurant de l'aréna Frère Arthur-Bergeron, le 8 novembre 2025 dès 9 h, pour la tenue de l'édition 2025 du Marché public de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



14. LEVÉE DE LA SÉANCE

223-09-25

Levée de la séance

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Martin Lefebvre, ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.